

à finir mes lettres pour le Paquet de Liverpool à New-York.

Depuis, j'ai examiné avec soin les documents nombreux qui me sont parvenus. Ils ne sont pas encore complets. Je recevrai le reste d'un jour à l'autre. Un état de faits, même en se bornant au choix des plus importants, exigera du temps et du travail, pour qu'il ait le mérite essentiel de l'exactitude.

En attendant, voici des faits dont quelques uns paraissent n'être pas encore parvenus à la connaissance de votre Seigneurie, propres à justifier une partie des observations dont j'ai fait part à Votre Seigneurie.

Votre Seigneurie sait déjà que trois personnes ont été tuées et plusieurs blessées le 21 Mai, le jour que s'est terminée l'élection.

Je laisse pour le moment de côté tous les antécédents à la suite de cet événement ; le Coronaire a procédé à une Enquête qui a duré plusieurs jours. Un grand nombre de témoins a été produit et entendu. Les jurés ont ensuite, après un délibéré d'un jour et d'une nuit, donné des déclarations, comme suit :—

Neuf sur les douze, que " les nommés Languedoc, &c. avaient été tués sur la rue St. Jacques, en cette Ville, Lundi le 21e. du courant, entre les cinq et six heures du soir, par une décharge de fusils tirés à balle " sur le peuple qui se dispersait à l'ajournement du poll, " sur la dite rue St. Jacques, par un détachement de " troupes du 15e. Régiment, en garnison en cette Ville, " et qui était commandé par le Colonel MacIntosh et le " Capitaine Temple."

La déclaration des trois autres est que " les nommés " Languedoc, &c. avaient été tués le 21e. entre les cinq " et six heures du soir, sur la rue St. Jacques, par une " décharge de fusils tirés à balle, par un détachement " du 15e. Régiment, en garnison en cette Ville, et com- " mandé par le Colonel MacIntosh et le Capitaine " Temple, à la suite d'un riot, après l'ajournement du " poll pour l'élection d'un Membre pour le Quartier " Ouest de cette Ville, qui se tenait près de la maison " de la Fabrique, en face de la Place-d'armes."

Ces déclarations ont été données le 26 Mai.

A la suite de ces déclarations, le Colonel MacIntosh et le Capitaine Temple ont été conduits devant le Juge en Chef et un autre Juge de la Cour du Banc du Roi. Les accusés avaient été arrêtés par ordre du Coronaire, à la suite de l'Enquête.

Avant leur arrivée, Mr. Gale, leur avocat, se trouvait dans la chambre des Juges. Plusieurs autres personnes entrèrent. On y fit venir Mr. Sewell, un des Avocats Conseils du Roi (King's Council). Quelqu'un fit observer aux Juges que Mr. Sewell avait eu, la journée précédente, de longues consultations avec les accusés, et qu'il ne pouvait dès lors agir en qualité de Conseil du Roi dans cette affaire, qu'il y avait d'autres Conseils du Roi, et qu'ils devaient être appelés.

Mr. Sewell dit, qu'il avait en effet été consulté par les accusés, mais pas depuis qu'ils avaient été arrêtés ; qu'on ne savait quel serait le résultat de l'Enquête, qu'ils s'étaient adressés à lui comme n'ayant agi que pour le soutien de l'autorité civile, et qu'il avait cru de son devoir d'aider à la soutenir.

Le Juge en Chef dit, qu'il était raisonnable que les deux autres Conseils du Roi, Messrs. O'Sullivan et Quenel, fussent appelés.

Mr. Gale en même temps procédait par *Habeas Corpus* pour obtenir la libération des accusés, et demanda qu'ils fussent admis à caution, en attendant la décision, pour comparaître un jour prochain ; ce qui fut fait. Le cautionnement fut de mille louis (pounds) pour chacun des accusés.

Le lendemain, les deux Conseils du Roi, O'Sullivan et Quenel, demandèrent un délai de vingt-quatre heures pour examiner les papiers. Il y eut encore un autre ajournement. Pendant ce temps le Terme de la Cour Civile du Banc du Roi, qui commence le premier de Juin, s'approchait.

Mr. Ogden, Solliciteur Général, arrivant de Québec, se présenta, le 30 Mai à midi à la chambre des Juges, où il s'en trouvait deux, Mr. le Juge en Chef Reid et Mr. le Juge Pyke. Mr. Rolland tenait le Terme Inférieur, Mr. Uniacke absent sous congé, était à Halifax.

Mr. le Juge en Chef voyant Mr. Ogden, avant l'arrivée de Mr. Quenel, auquel les papiers avaient été remis, lui dit : Mr. Solliciteur, la décision de cette cause a déjà été retardée par plusieurs ajournements successifs ; il est à désirer qu'elle se termine : avec vous quelque chose à dire ?

Mr. Ogden répond : j'arrive demain ; je ne connais encore rien d'une affaire que l'Exécuteur commet à mes soins. Il me députe pour que je me rende parfaitement maître du sujet, et que je le lui fasse connaître ; ainsi je demande du délai. Si les Juges veulent le permettre, je serai prêt à donner mon opinion en Cour Vendredi, le premier jour du terme.

Le Juge en Chef répliqua ; le premier jour du terme pourrait être gênant ; disons plutôt le second.

On manda que pendant cet intervalle Mr. Ogden fut occupé de fréquentes conférences avec Mr. Gale, l'Avocat des accusés. Je laisse de côté des détails qui auraient pourtant leur importance, pour rendre compte de ce qui s'est passé en Cour le Samedi, 2 de Juin.

Ce jour, les Juges Reid, Pyke et Rolland se rendirent à la 1^{re} Chambre, Mr. Gale et les Officiers de la Couronne dans la Bibliothèque des Avocats. Il y eut de l'une à l'autre plusieurs communications, et au moment où les Juges se rendaient à l'Audience, quelqu'un demanda à Mr. Gale s'il y aurait une longue plaidoirie ; celui-ci répondit que non : *it is all arranged, I will give bail and there shall be no argument.*

Les Juges étant montés sur le siège, le Solliciteur Général et les trois Conseils du Roi, autour duquel, Mr. Gale sur la première rangée de bancs en arrière, le dialogue suivant eut lieu :

Juge en Chef.—Mr. Solliciteur General, this application for *Habeas Corpus* has been already several times adjourned. If you are ready to proceed, the sooner it is disposed of the better.

Sol. Genl.—I am ready, but the parties are absent ; they are sent for : as soon as they shall appear, I will proceed.

Mr. Walker est allé demander à Mr. Ogden, s'il concourait dans l'opinion de Mr. Sewell, Conseil du Roi, dont il a été question plus haut, qui lui avait refusé toute communication des dépositions prises à décharge, hors la Cour du Coronaire, et s'il lui permettrait comme Conseil de la part des familles dont les membres avaient été tués, de dire quelque chose en opposition à la demande que faisaient les accusés. Mr. Ogden répartit : No Sir, I certainly will not permit it, unless you supercede me as Crown Officer.

Environ dix minutes après, les accusés et leurs cautions et plusieurs amis arrivèrent.

Le nouveau dialogue qui suit eut lieu en Cour :

Sol. Genl.—I have read with care and attention a very large heap of papers and looked to the Law applicable to the case. Before proceeding in the case, I have only one question, and a very simple one to put to the learned Counsel for the prisoners : Does he require absolute or conditional discharge. Is he willing to give bail ?

Mr. Gale.—I believe that the Gentlemen whom I represent are entitled to absolute, unconditional discharge. They have been called by the Civil Power to support its proper authority. They had no discretion to exercise. Yet as they came of themselves to surrender as soon as